

qui sont-ils ?

Le Comité de Tarn-et-Garonne est composé de nombreux bénévoles. Découvrez aujourd'hui trois de ceux qui sont aux commandes pour la prochaine mandature.

Franck Clément. Président du CD 82 ; en couple, une fille ; cadre commercial ; membre du CD 82 de 2017 à 2020 ; président du « Clos de Lauzun

Montauban » depuis 2008. **Palmarès** : deux fois champion de ligue Midi-Pyrénées triplette en jeu provençal, champion départemental doublette de jeu provençal, quatre participations au championnat de France de jeu provençal.

Claude Moncuquet. Vice-président du CD 82 ; marié, deux enfants ; retraité de la SNCF (contrôleur de route) ; secrétaire de

l'amicale des agents de train de Montauban pendant 10 ans ; président du « Clos de Lauzun Montauban de 2004 à 2008 ; président de l'Union sportive des cheminots de France de 2007 à 2013 ; membre du CD 82 de 2008 à 2012 ; membre du comité départemental de Lyonnaise 82 de 2016 à 2020 ; membre des Players pétanque, de 2015 à 2017 ; président de « Sport boules Montauban Tarn-et-garonne, club sportif lyonnais depuis 2020. **Palmarès** : six participations au championnat de France de pétanque (meilleur résultat : 8e de finale), cinq participations au championnat de France de jeu provençal, quatre participations au championnat de France quadrette Lyonnaise (une demi-finale), vainqueur du national USCF de pétanque, vainqueur en quadrette du challenge national USCF de Lyonnaise.

Laurent Guiseppin. Responsable sportif au CD 82 ; en couple, deux filles ; employé logistique ; président/fondateur du club

« Pétanque club finhanais » 2004-2012 ; secrétaire de la « Pétanque grisollaise » 2017. **Palmarès** : trois participations au championnat de ligue Midi-Pyrénées triplette de pétanque, une participation au championnat de France triplette de pétanque, une participation au championnat de ligue Midi-Pyrénées doublette de jeu provençal, une participation au championnat de France triplette de jeu provençal, vainqueur du championnat des clubs 2e division de jeu provençal avec le club de Grisolles en 2015, vainqueur du championnat des clubs 3e division de pétanque avec le club de Montbartier en 2018.

dans le rond

FÉDÉRATION FRANÇAISE
» Pas de Tarn-et-Garonnais au comité directeur. C'est une mauvaise nouvelle. Le Comité départemental de Tarn-et-Garonne ne sera pas représenté au nouveau comité directeur de la fédération française. Lors de notre dernière page, Philippe Darmagnac nous présentait son projet. Malheureusement il termine en 25e position des votes avec 653 voix. L'autre tarn-et-garonnais en course, à savoir Laurent Rougier, échoue lui aussi à entrer au comité directeur avec 571 voix (29e position). Précisons enfin que le nouveau président de la fédération française sera le Toulousain Michel Le Bot.

la crise sanitaire pourrait avoir un impact

Les licences dans la ligne de mire

l'essentiel

Les dernières mesures gouvernementales et celles à venir ne laissent augurer d'un retour rapide à la vie d'avant. Malgré tout, en Tarn-et-Garonne, le « jour d'après » est déjà envisagé.

Depuis plus d'un an, au même titre que tous les autres sports, la pétanque et le jeu provençal subissent de plein fouet les effets du coronavirus. Et là aussi, on ne sait pas encore de quoi seront faits les lendemains, en particulier en ce qui concerne le nombre de licenciés qui s'est effondré (lire l'encadré). Ainsi, à l'heure où nous parlons, 40 % des licenciés de la saison dernière ont de nouveau pris leur licence. Et vu le contexte, le risque de perdre des licenciés est incontestable. « Nous sommes en dessous des chiffres nationaux. Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle mais j'estime que cette perte se résume essentiellement à la non reprise des compétitions car elles sont bien évidemment toujours à l'arrêt. Nous espérons que la situation sanitaire va vite s'améliorer. La fédération essaye de planifier un calendrier, mais celui-ci est sans cesse modifié ou reporté » explique le nouveau président du Comité départemental de Tarn-et-Garonne Franck Clément. Dans ces conditions quelle sera la politique quant au prix de la licence la saison pro-



Chacun espère que la situation redeviendra vite « presque comme avant ». / Photo DDM archives, Manu Massip.

chaine ? La réponse présidentielle est claire : « La part qui revient au comité est essentielle pour la survie et le fonctionnement du comité départemental pour cette saison et à l'avenir. Cette saison le comité a pris à sa charge l'augmentation fédérale de 2 €. Nous espérons que la fédération prendra en compte cette problématique pour la saison prochaine et nous proposera des

solutions ». On le voit, l'argent est comme toujours le nerf de la guerre et le Tarn-et-Garonne n'échappe évidemment pas à la règle. Du coup, avec des moyens moins importants, comment le comité peut-il continuer à fonctionner de la même façon ?

Objectif jeunes
 Là encore, Franck Clément se pose la question et tente d'y apporter des réponses : « Le comité ne fonctionne financièrement que par la part du montant des licences lui revenant, de quelques

sponsors (malheureusement trop peu) et des subventions de nos collectivités. Nous travaillons pour essayer de développer le sponsoring et le mécénat ». D'ores et déjà le comité directeur s'est penché sur la reprise de toutes les activités : « Nous allons mettre en place un plan d'actions pour le développement de la pratique du sport pétanque, notamment au niveau de l'éducation nationale (écoles primaires) et des écoles de pétanque. Des actions sont déjà menées par des éducateurs dans certaines éco-

60 % D'ENGAGÉS EN MOINS

Les chiffres sont éloquentes et démontrent bien que la situation sanitaire a sacrément bouleversé le petit monde de la pétanque et du jeu provençal tarn-et-garonnais.

Le nombre de licenciés en 2020. Le chiffre était de 3256 et se décomposait comme suit : benjamins (es) : 18 ; minimes : 58 ; cadets (ettes) : 60 ; juniors : 40 ; seniors féminines : 337 ; seniors masculins : 1307 ; vétérans femmes : 194 ; vétérans hommes : 1242.

Le nombre de licenciés à l'heure actuelle (avec entre parenthèses le taux de reprise). Le chiffre est de 1294 licenciés, qui se répartissent comme suit : benjamins (es) : 1 (5%) ; minimes : 10 (17%) ; cadets (ettes) : 13 (21%) ; juniors : 16 (40%) ; seniors féminines : 119 (35%) ; seniors masculins : 436 (33%) ; vétérans femmes : 99 (51%) ; vétérans hommes : 600 (48%).

les (primaires). Une réunion a déjà eu lieu avec les responsables des écoles de pétanque du département et la commission jeune ». Des jeunes qui pourraient éventuellement se tourner vers d'autres activités après la crise, ruinant ainsi tous les efforts entrepris depuis de nombreuses années : « Ce travail est essentiel pour essayer d'inverser cette courbe qui est à la baisse depuis un certain temps ».

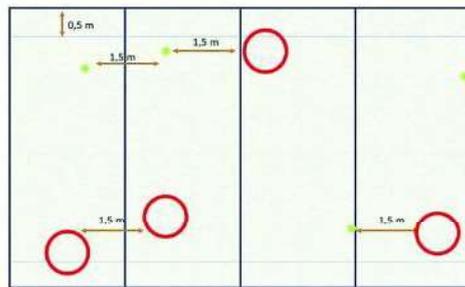
Laurent Lasserre.

Les nouvelles règles à respecter

Le jeu. L'équipe qui gagne le droit de lancer le but – soit après tirage au sort, soit parce qu'elle aura marqué à la même précédente – n'a droit qu'à un essai. S'il est infructueux le but est remis à l'autre équipe qui doit le placer sur le terrain dans une position réglementaire. Si le but n'est pas placé en position réglementaire par la seconde équipe celui qui a posé le but encourt les sanctions de l'article 35. En cas de récidive un nouveau carton est infligé à l'ensemble de l'équipe, lequel s'ajoute, le cas échéant, aux cartons reçus précédemment. Le lancer du but par un joueur d'une équipe n'implique pas qu'il soit dans l'obligation de jouer le premier. Les joueurs doivent marquer la position du but, initialement et après chacun de ses déplacements. Aucune réclamation ne sera admise pour un but non marqué et l'arbitre ne statuera qu'en fonction de l'emplacement du but sur le terrain. Nul ne peut, pour essai, lancer une de ses boules pendant une partie, même hors du terrain où il joue. Les joueurs qui n'observeraient pas cette prescription pourraient être frappés des sanctions prévues à l'article 35.

Pour que le but lancé par un joueur soit valable. Il faut : 1. Que la distance

1,5 m minimum entre 2 buts, entre 2 cercles, ou entre un but et un cercle de lancement



Le cercle de lancement et le but sont obligatoirement marqués

le séparant du bord intérieur du cercle de lancement soit de 6 mètres minimum et 10 mètres maximum pour les juniors et les seniors. Dans les compétitions destinées aux plus jeunes des distances moindres peuvent être appliquées. 2. Que le cercle de lancement soit à 1 mètre minimum de tout obstacle et à au moins 1,50 mètre d'un autre cercle uti-

lisé ou du but d'une autre partie. 3. Que le but soit à au moins 50 cm de tout obstacle, de la ligne de fond de jeu et 1,50 mètre d'un cercle ou d'un but utilisé. (note : il n'est requis aucun minimum vis-à-vis des lignes de séparation de jeu ou des lignes de perte sur le côté des jeux). 4. Qu'il soit visible du joueur dont les pieds sont placés aux extrémités intérieures du

cercle et dont le corps est absolument droit. En cas de contestation sur ce point, un arbitre décide sans appel si le but est visible.

Discipline et joueurs retardataires. En cas de reprise d'une partie à la suite d'une interruption pour un motif quelconque, les pénalités seront d'un point par cinq minutes de retard. Est déclarée éliminée de la compétition, l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans les 30 minutes qui suivent le début ou la reprise des parties. Si un joueur absent se présente plus de 30 minutes après le début d'une partie, il perd tout droit de participer à celle-ci.

La première mène d'une partie est considérée comme commencée dès que le but a été lancé, quelle que soit la validité du jet. Les mènes suivantes sont considérées comme ayant commencé dès que la dernière boule de la même précédente s'est arrêtée.

Terrains réglementaires. Une aire de jeu comprend un nombre indéterminé de terrains limités par des ficelles dont la grosseur ne doit pas influencer sur le bon déroulement du jeu. Ces ficelles délimitant les différents terrains ne sont pas des lignes de pertes à part les lignes de fond de jeux et celles des cadres extérieurs.